



Après échanges et précisions sur quelques points, les nouveaux statuts de Caen la mer (*article 4 compétence*) sont **adoptés à l'unanimité**.



#### Composition du Conseil Communautaire pour 2014 :

Pierre ESTRADÉ informe que la loi RCT (*Réforme des Collectivités Territoriales*) de décembre 2010 a fixé le nombre de conseillers communautaires en fonction de la population, soit au total 94 sièges pour Caen la mer. Cette répartition des sièges conduisait à ce que 28 communes (*dont Bretteville*) n'aient qu'un siège. La loi a été amendée en décembre 2012 permettant une répartition différente selon le respect de certaines règles, cette modification doit être acceptée à la majorité qualifiée. Après plusieurs réunions et consultations des 35 communes, il est proposé 107 membres (*allant de 41 sièges pour Caen à 1 siège pour les 10 plus petites communes, Bretteville en ayant 2*).

Pierre ESTRADÉ indique que lors des prochaines élections municipales, chaque liste devra présenter deux listes, une pour les membres du Conseil Municipal et une pour les conseillers communautaires (*avec parité*).

Si le Conseil Municipal ne donne pas d'avis, c'est la loi qui s'applique.

Après avoir répondu à quelques questions et donné des précisions, l'ensemble du Conseil confirme que cette option va dans le bon sens.

**Adopté à l'unanimité.**

### **III – URBANISME : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USÉES**

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement, informe que le zonage d'assainissement des eaux usées est une obligation réglementaire pour les Communes depuis 4 ou 5 ans. Avec le transfert de la compétence assainissement à Caen la mer, un délai supplémentaire a été accordé mais on arrive à échéance, c'est pourquoi la Communauté d'agglomération Caen la mer a fait une étude générale du système d'assainissement de l'ensemble des communes de l'agglomération. Ce zonage doit être arrêté et approuvé par le Conseil Municipal et mis à l'enquête publique organisée par la Commune. Il s'agit d'approuver le zonage d'assainissement concernant Bretteville. Sur la proposition de Caen la mer, quelques petites zones d'assainissement en non collectif seront englobées dans le collectif mais il n'y a pas d'étude particulière sur ces raccordements, le document ne fait pas état de toutes les habitations concernées, d'autres resteront en non collectifs (*Festyland...*), ce qui conduit la Commune à émettre quelques réserves.

Sophie HOCHET demande comment a été élaborée cette étude, Daniel LE BLASTIER précise qu'elle a été effectuée par un bureau d'étude, à la demande de Caen la mer.

Daniel LE BLASTIER propose d'adopter la délibération favorablement sous réserve de la conformité des secteurs en maintien assainissement non collectif ou sur le transfert en zone d'assainissement collectif et accorde la mise à enquête publique.

**Adopté à l'unanimité.**

### **IV – TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Elisabeth DURAND, Maire Adjoint chargé des Affaires Scolaires, propose au Conseil Municipal une augmentation des tarifs du restaurant scolaire de 1%, ainsi qu'une modification des quotients familiaux, en tenant compte des augmentations, notamment du prestataire et des énergies...Le tarif de base passerait de 3.50 € à 3.54 € pour un 1<sup>er</sup> enfant Brettevillais. Il est proposé également de modifier quelques points du règlement intérieur, comme la validation du principe de deux services distincts (*école maternelle à 11 h 30 et école élémentaire à 12 h 30*) et la possibilité aux familles d'effectuer la commande par mail.

Christiane HAMEL-BRUN souligne que le dossier est présenté sans consultation préalable de la Commission des Affaires Scolaires qui aurait permis d'avoir des précisions sur les raisons de l'augmentation des tarifs et du quotient familial, combien de familles sont concernées... Cela permettrait de voir s'il était nécessaire d'augmenter les tarifs, pourquoi augmenter le quotient familial... Sur le fond, il n'y a pas de soucis mais le problème est sur la forme.

Pierre ESTRADE précise que les tarifs du restaurant scolaire ne concernent pas la Commission des Affaires Scolaires mais éventuellement la Commission des Finances.

Catherine DE SMET indique que l'opposition ne discute pas l'augmentation des tarifs mais le changement des quotients familiaux qui ne correspond pas à la réalité du terrain des personnes concernées et ne comprend pas cette modification à laquelle elle s'oppose.

Pierre ESTRADE précise que la modification proposée des quotients familiaux est favorable aux familles. Valérie PINEL constate que ce malentendu est dû au manque de consultation.

L'augmentation des tarifs **est adoptée à l'unanimité**

La modification des quotients familiaux **est adoptée par 21 voix pour et 6 abstentions (opposition)**

La modification du règlement intérieur **est adoptée à l'unanimité.**

## V – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

☞ **Elisabeth DURAND**, Maire-Adjoint aux Affaires scolaires, informe :

- du départ de la Directrice de l'école maternelle remplacée par Ophélie CARREAU ainsi que 2 institutrices (*dont 1 pour départ à la retraite*). A ce jour 112 enfants inscrits en maternelle + 3 tout-petits de moins de 3 ans, (*112 inscrits en 2012 sans aucun moins de 3 ans*),
- départ également du Directeur de l'école élémentaire remplacé par Samia PARAIRE, 156 enfants inscrits (*143 inscrits en 2012*),
- au collège Jean Moulin, augmentation des effectifs : 427 élèves pour la rentrée (*4 classes pour chaque niveau 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>*).

☞ **Maud VIDEAU** :

- dresse un bilan sur le projet éducatif territorial. Ce projet a fait l'objet d'un premier diagnostic, une réunion avec une partie du groupe de travail, la semaine dernière, a permis de confronter les données avec la ligue de l'enseignement, il a été fait état des travaux effectués, comparer les chiffres recueillis avec la position du groupe et les éléments en notre possession qui étaient factuels et de constats. Il faut maintenant établir une impression plus subjective (*méthode conseillée par la ligue de l'enseignement*). La 1<sup>ère</sup> partie traitée était la partie territoire, population ; maintenant, il faut traiter les valeurs éducatives. De nouvelles réunions sont prévues mais compte tenu du départ des directeurs des écoles, il est préférable d'attendre la rentrée et de travailler en lien avec les nouvelles directrices. Après toutes ces réunions, le diagnostic définitif sera diffusé au public.
- rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, il avait été évoqué la possibilité d'un rapprochement entre les deux associations AGACSBO – APBO. Chaque association a pu convoquer une assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité, la dévolution patrimoniale de l'APBO a été actée vis-à-vis de l'AGACSBO et sera effective au 1<sup>er</sup> septembre 2013. Les salariés de l'APBO sont transférés à l'AGACSBO dans les mêmes conditions, ainsi que l'activité de garderie périscolaire ; cela permet une cohérence et une continuité éducative ainsi qu'un travail autour du projet pédagogique mais également de travailler sur la réforme des rythmes scolaires pour 2014 et subvenir au manque de bénévoles de l'APBO.

Christiane HAMEL BRUN remercie d'avoir été entendue car c'est une demande de longue date de l'opposition. Pierre ESTRADE précise que la demande de l'opposition était de municipaliser l'association ou de demander des fonds supplémentaires, ce qui n'est pas le cas de ce nouveau projet. Maud VIDEAU précise que le but de ce regroupement est une solution éducative vis-à-vis de l'enfant.

- informe sur le centre aéré qui a commencé ce lundi avec un accueil, pour la 1<sup>ère</sup> fois, des 3 et 4 ans (*7 places possibles 5 inscrits*), 74 inscriptions pour cette semaine et concernant le stage multisports, il est complet avec 40 enfants (*au maximum de sa capacité d'accueil*).
- les ados sont partis pour 15 jours à Saint Malo grâce aux financements qu'ils ont pu obtenir par leurs actions (*chantier jeune, participation au concert à la Baronnie...*) et les pré-ados partent la semaine prochaine à Pont l'Evêque. Maud VIDEAU précise que ce sont des petits groupes qu'il faut encourager car ils s'investissent tout au long de l'année pour mener à bien leurs projets de vacances.

☞ **Daniel LE BLASTIER**, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement, informe :

- 133 route de Bretagne : la démolition des bâtiments a été effectuée dernièrement, proprement, rapidement et sans grosses nuisances pour l'environnement, avec un tri des matériaux. Le permis de démolir n'a pas posé de problème, par contre le permis de construire a été attaqué devant le tribunal administratif par deux riverains, le dossier est devant la cour d'appel de Nantes, et va demander

plusieurs mois avant d'être débloqué. Les griefs concernent essentiellement des dispositions architecturales.

- ZAC de la Maslière : le juge des expropriations a proposé un prix d'achat des 15 ha, l'agglomération via l'EPFN a donné son accord (*avec l'avis de la commune*) mais le vendeur n'a pas encore donné son accord. Le prix est plus élevé que prévu, donc l'opération devra être modifiée pour son équilibre financier, cela peut porter sur la densification, les équipements publics, le phasage dans le temps, l'avenir sur les 36 ha d'extension. Normandie Aménagement a, pour le compte de l'agglomération, lancé un appel d'offres afin de désigner un urbaniste qui devra tenir compte de ces nouvelles données.

Jean-Paul DAUNOU précise qu'à l'occasion d'une Commission Habitat dans le cadre de l'agglomération qui s'occupe du PLH, une conférence de presse a établi un bilan à mi-parcours du PLH de Caen la mer : l'objectif était de construire 1400 logements, il a été largement atteint puisqu'il est de 1805 logements.

De plus, Pierre ESTRADE informe que, compte tenu des efforts de la commune en matière de logement et de la situation de Caen la mer, il n'y aura pas de pénalités logements locatifs sociaux pour la commune en 2013, comme d'ailleurs en 2011 et 2012.

☞ **Jean-Paul DAUNOU**, Maire-Adjoint chargé des Travaux informe :

- Halle de sports : les délais sont relativement bien respectés, le chantier évolue correctement.
- Projet Ecoles : rencontre avec les architectes, il y a 15 jours, avec prise en compte des observations soumises en réunion, nouvelle rencontre fin juillet et le permis de construire sera déposé courant septembre. Le groupe de travail sera de nouveau réuni en septembre.
- Réseaux d'eau potable (*Costils Beaudets, Avenue de Glattbach et route de Bretagne*) : les travaux sont bien avancés et se terminent fin juillet.
- Assainissement (*rue des Pommiers, de l'Angélus, rue des Vertes prairies et rue de Normandie*) : l'agglomération va lancer son appel d'offre un peu en retard ce qui décale d'autant l'effacement des réseaux.
- Début septembre sera lancée la consultation pour les abribus, le contrat étant arrivé à échéance.

☞ Pierre ESTRADE informe :

- Dans le cadre de ses délégations de signature, il vient de signer l'acte de rétrocession à la commune du terrain (*une bande de 3m de large*) le long du Clos de l'Odon.
- Caen la mer :
  - Evolution financière de l'agglomération : il y a 1 an de nombreuses communes avaient souhaité une étude prospective de la situation financière de Caen la Mer. Après analyse, le cabinet a fait des propositions soumises à Caen la mer. Il faudrait prendre une décision pour la rentrée, mais certaines communes ne souhaitent pas en prendre avant les élections. Les possibilités seraient de ralentir les investissements ou d'augmenter les impôts ou de baisser les dotations aux communes (*compensation, solidarité communautaire*) etc...ou un panachage de toutes ces orientations. La situation est préoccupante car l'augmentation massive (+18%) des impôts de l'an dernier est « consommée » il faut refaire un plan avec des propositions à l'automne. Pierre ESTRADE précise que Caen la mer a 120 millions d'endettement en 2013 et pourrait en avoir 150 millions en 2014.
  - Décisions du bureau de Caen la mer :
    - Viacités doit trouver un partenaire afin de rester un syndicat mixte. Si ce n'était pas le cas, Viacités rentrerait dans le giron de l'agglomération ce qui le priverait de son dynamisme.
    - L'agglomération a une cellule de développement économique qui va fusionner avec Synergia afin d'améliorer leurs efficacités.
  - Collecte des déchets : l'agglomération constatant que le changement des collectes des déchets ne se passe pas bien et surtout la collecte des déchets verts, il est décidé de revenir à une collecte par semaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre. Cela ne solutionne pas le problème des conteneurs, très lourds. Pierre ESTRADE aurait préféré attendre la fin de la saison pour faire un bilan et modifier la fréquence de la collecte, il aurait été bien d'anticiper le surcroît de fréquentation dans les déchetteries. Cette décision a un coût qui n'est pas neutre.

La séance est levée à 22 h 25